

Le 3^e arrondissement ardenais socialiste, une réunion au café Trinquet. On y a pu constater des colles au candidat révolutionnaire.

Le Comité républicain des commerçants et industriels du 4^e arrondissement. Le comité rappelle à ses adhérents et amis que la réunion pour l'audition d'Amalens, député, ancien ministre des Affaires étrangères, aura lieu demain soir, à huit heures précises, brasserie Dufour (saïle du l'Orangerie).

Union nationale du 3^e arrondissement. Les délégués des groupes du Sacré-Cœur, Saint-Sacrement, Saint-André, Saint-Louis, Grand Trône, La Morthe, Monplaisir et Montchaat, sont priés d'assister à la réunion du comité d'arrondissement à la

Le 3^e arrondissement ardenais socialiste, une réunion au café Trinquet. On y a pu constater des colles au candidat révolutionnaire.

Le Comité républicain des commerçants et industriels du 4^e arrondissement. Le comité rappelle à ses adhérents et amis que la réunion pour l'audition d'Amalens, député, ancien ministre des Affaires étrangères, aura lieu demain soir à huit heures précises, brasserie Dufour (saie du l'Orangerie).

Union nationale du 3^e arrondissement. Les délégués des groupes du Sacré-Cœur, Saint-Sacrement, Saint-André, Saint-Louis, Grand Trône, La Motte, Monplaisir et Montchaat, sont priés d'assister à la réunion du comité d'arrondissement à la

Mesures à prendre pour la présentation des candidats.

CONSEIL GÉNÉRAL

La Session d'Avril

De même que dans tous les départements, la première session ordinaire de l'Assemblée s'ouvrira l'undi prochain pour le Rhône. Le bureau reste le même que pour la session du mois d'août, c'est-à-dire que MM. Châte-Labaume la présidera, assisté de MM. La-grange et Caseneuve, vice-présidents; Carrel et Bedin, secrétaires.

Suivant l'usage, le ministre de l'Intérieur

le gouvernement rédige deux fois par an la
vellerie de la réunion et des conseils généraux.
M. Barthou rappelle aux représentants du
pouvoir central que la loi du 30 août 1871 in-
terdit aux assemblées départementales toute
décision ayant un caractère politique et il
leur invite à faire respecter plus strictement
que jamais, au cours de la session qui va
s'ouvrir, ces prescriptions légales.

Les préfets devront s'opposer formellement
à l'adoption de tout vote politique, de toute
motion contraire à la loi.

Si, malgré cela, des délibérations excèdent
les attributions dévolues aux conseils gé-
néraux venant à être prises, les préfets for-
meront séance tenante une réserve expresse
et signeront avec le préfet un ministre de l'inté-
rieur qui soumettra les décrets d'annulation
à la signature du président.

Or, comme les conseils généraux ne seront pas appelés à résoudre, lundi, les problèmes que nous venons d'évoquer, les présidents d'arrondissement ne pourront pas prononcer des discours en prenant possession du fauteuil, et c'est seulement par des vœux que les représentants cantonaux pourront exprimer leurs idées sur la politique actuelle.

OU SONT LES 2.400 FR. ?

Le mardi de la semaine sainte a été donné au Grand-Théâtre avec le concours des élèves du Conservatoire, de l'Harmonie lyonnaise, de l'orchestre et des chœurs du Grand-Théâtre un concert spirituel. Ce concert a produit une somme de 2 460 fr. de bénéfice net. Nous sommes bien curieux de savoir ce que M. Gaillon a fait de cet argent qui lui a été remis directement par l'administration du Grand-Théâtre.

Un de nos confrères du matin a déjà posé la question deux fois de huit jours, et nous n'avons obtenu de réponse. Cette réponse, M. le maire la doit à ses concitoyens, et nous l'attendrons, salut!

Il réclamer tous les jours à cette place, jusqu'à ce que M. Gatteilhon ait répondu, soit dans le *Bulletin municipal*, soit au conseil, soit enfin par une note à la presse.

Il est absolument inadmissible que le maire de Lyon dispose d'une recette extraordinaire comme celle-là sans qu'on sache à quel le montant en est affecté. M. Gatteilhon, en son conseil et en bon franc-parole, nous aura fait bénéficier quelque œuvre maçonnique ou politique, le derailler des écoles par exemple, ce qui serait assez piquant puisque ces fonds proviennent d'un concert dit « spirituel » donné pendant la semaine sainte — ce farceur de Gatteilhon en est bien capable — mais nous le répétons, nous voulons en avoir le détail.

« Cœur net et savoir quel chemin...
l'argent des spectateurs du mardi 3 avril.
Les explications, M. Gaillon est le
premier intéressé à les fournir, à moins
qu'il ne veuille laisser supposer que les
2.400 francs dont il s'agit lui ont servi à
payer son terme, ses consommations au
Café de l'Univers ou ses cabolles à Aix-
les-Bains...
« — C'est que, voyez-vous, Wladimir,
quand je songe combien d'hommes nous
avons sacrifié à votre salut, je suis effrayé.
Un malheur de plus dont vous se-
riez cause, me semblerait un crime...
J'aurais des remords... Il faut absolument

— Mais cela ne me convient pas du tout.
— Laissez-moi faire ! J'ai ce soir au palais de Kousneïzoff... Votre oncle m'a permis de faire toutes mes volontés. Je sauverai Schelm.

Tatiana se fit en effet conduire à la résidence du gouverneur général, avec l'indication formelle d'obtenir la grâce de son persécuteur. Cependant Lantine et le général M... après avoir longuement étudié l'affaire de Schelm, étaient arrivés à la conviction que l'inspecteur était coupable non seulement d'abus de pouvoir, mais encore d'actes d'une nature ténébreuse. Les généraux eux-mêmes avaient décidé dans leur esprit d'indigner à Schelm un châtiment exemplaire.

Les pleins pouvoirs accordés à Lantine par l'empereur lui donnaient une auto-

ité sans limites.
Cependant, pour rester dans les règles
de l'équité absolue, le comte M... insista
pour que Scheim fût appelé, afin qu'il
et disculpât s'il n'était pas coupable.

Député la transmission de ses pouvoirs
aux mains de Lanine, Scheim n'ac-
cusa ni vu les généraux. Relégué dans
une chambre du palais, il attendit, so-
litaire et anxieux, l'issue de son affaire.
Quand il fut introduit en présence de La-
nine et de M..., l'ex-chef de la chancellerie
avait comblé son visage. Les ménages
qu'il prenait vis-à-vis de lui, sa
liberté relative dont il avait joui,
sa connaissance qu'il avait joui du
pouvoir, lui avaient rendu un peu de
assurance.
(A suivre.)

neureux, je l'ai oublié... Que le diable
l'emporte !
C'est que, voyez-vous, Wladimir,

— C'est que, voyez-vous, quand je songe combien d'hommes nous avons sacrifié à votre salut, je suis effrayée. Un malheur de plus dont vous seriez la cause, me semblerait un crime...

— Mais cela ne dépend pas de moi.

— Laissez-moi faire ! J'ai so-
balais Kousnezoff... Votre oncle m'a
promis de faire toutes mes volontés. Je
sauverai Schelm.

Tatiana se fit en effet conduire à la résidence du gouverneur général, avec l'intention formelle d'obtenir la grâce de son persécuteur. Cependant Lavine et le

compte M..., après avoir longuement
lié l'affaire de Schelm, étaient arrivés à
la conviction que l'inspecteur était cou-
pable non seulement d'abus de pouvoir,
mais aussi de crimes atroces. Les

nals encore de menées ténébreuses. Les deux généraux avaient décidé dans leur esprit d'indiger à Schelm un châtiment exemplaire.

Les pleins pouvoirs accordés à l'empereur lui donnaient une autorité sans limites. Cependant, pour rester dans les règles

Depuis la transmission de ses pouvoirs

ait pas vu les généraux. Relégué dans une chambre du palais, il attendait, sombre et anxieux, l'issue de son affaire.

Quand il fut introduit en présence de la reine et de M..., l'ex-chef de la chancellerie avait composé son visage. Les ménagements que l'on prenait vis à vis de lui, lui donnèrent l'air d'un homme qui jouit, la

la liberté relative dont il avait joui
naissance qu'il avait du caractère du
ouverain, lui avaient rendu un peu de
un assurance. (A suivre.)

on assurance.

100

